



L'édito du président Charly Pirani

Cher(e)s adhérent(e)s, cher(e)s collègues,
cher(e)s ami(e)s DDEN,

Cette lettre d'Infos N°7 nous retrouve après la période très riche des conseils d'école du second trimestre. Les premiers se sont tenus avant les vacances de février, les derniers auront lieu tout au long du mois de mars. Ces réunions étaient organisées masquées mais en présentiel, elles ont retenu toute notre attention. Elles sont celles des premiers bilans de nos interventions au plus près du terrain, elles nous permettent de vérifier si nos interventions visant à appuyer les demandes des directrices et des directeurs ont été prises en compte.

De notre côté, après les fructueuses rencontres organisées par l'UDDEN13 avec les Présidents des délégations de Marseille et hors Marseille, un rapport a été remis au Dasen. Il fait suite à celui que nous lui avions adressé en tout début d'année scolaire. Il est désormais consultable sur notre Intranet.

Ces conseils d'écoles ont été aussi ceux des premières discussions sur la carte scolaire dans le cadre de la rentrée 2022/2023 avec les projets d'ouvertures et de fermetures de classes.

A Marseille ce fut aussi le temps de la poursuite des réflexions sur la mise en chantier des premières écoles du plan rénovation. Vous étiez au contact et vous nous avez tenus informés des inquiétudes et des difficultés pointées par les équipes enseignantes et par les parents d'élèves. L'UDDEN 13 a relayé auprès des élus quelques situations atypiques que vous aviez signalées mais aussi vers la Présidente Départementale qui, en siégeant au CDEN, (voir p2 les informations) a pu solliciter l'Administration.

Nous réunirons prochainement la « commission territoires » de notre conseil d'administration, pour analyser les pratiques de terrain, et envisager avec les Présidents des délégations, de rendre plus efficiente encore cette dynamique qui s'est développée entre vos circonscriptions et la remontée d'information vers l'UDDEN 13.

Au cours de ces conseils d'écoles, nous avons trouvé des équipes fatiguées, lassées par tant d'efforts fournis depuis des mois en raison de la crise sanitaire.

L'école de la république peut s'enorgueillir d'être restée ouverte, mais c'est à tous ses personnels que nous le devons. Nous ne pouvons que les féliciter pour leur travail souvent effectué dans l'incohérence des protocoles qui se sont succédés, dans l'incertitude et le risque : merci à leur professionnalisme, à leur dévouement, à leur résilience.

L'explosion du nombre de cas de Covid en janvier avait mis à mal le moral des enseignants et surtout celui des Directrices et des Directeurs. Nous avons retrouvé à compter du 21 février des conseils d'école un peu plus optimistes, avec des enseignants ravis de nous détailler les nombreux projets prévus : carnaval, sorties et spectacles de fin d'année, kermesses, expositions de travaux d'élèves ... C'est la vie à l'école que nous défendons, qui prend !



Cher(e)s adhérent(e)s, l'AG du 29 janvier 2022 a décidé, à l'unanimité des présents et représentés, de maintenir l'activité de l'UDDEN 13 et de poursuivre son activité départementale hors de la Fédération. C'est ce que son CA va mettre en œuvre pour l'année 2022. Il nous faut maintenant nous doter des statuts dont nous avons besoin au service de la mission qui incombe à l'association de DDEN la plus représentative des Bouches-du-Rhône.

Nous nous retrouverons donc en AGE le 2 avril 2022 afin de nous prononcer sur les nouveaux statuts de notre association. La seconde partie de la matinée sera mise à profit pour faire un premier point après les conseils d'école du second trimestre. Nous pourrons examiner ensemble les projets d'animation et d'accompagnement à mettre en place pour 2022. A très bientôt.

Ils ont participé à la rédaction de cette lettre : Rosette Bertrand, Jean-Luc Clément, Marcel Mougin, Michel Leclerc, Charly Pirani, Viviane Salvat, Anne-Marie Vinaixa





Communiqué de la Présidente Départementale En direct du CDEN

Le Conseil Départemental de l'Education Nationale, réuni le 21 février 2022, a examiné les conditions de la préparation de la rentrée scolaire 2022 dans les écoles et les collèges des Bouches-du-Rhône.

Malgré la baisse démographique prévisionnelle des élèves (- 1575 élèves), 90 postes ETP (équivalent temps plein) seront créés dans le premier degré, répartis en plusieurs dotations : des postes enseignants pour compenser la baisse de la moyenne d'élèves à 24 par classe, l'amélioration des conditions de décharge des directrices/directeurs ; des postes à responsabilités en ULIS, ou bien pour renforcer l'encadrement par circonscriptions ou encore renforcer le développement du numérique éducatif ; des postes pour renforcer les effectifs brigades ; des postes spécialisés type UP2A. Si les besoins n'ont pas semblés couverts par cette annonce, néanmoins les participants ont fait le constat de la prise en compte des besoins dans les écoles hors zone prioritaire.

Les projets de fermeture et/ou ouverture (174 ouvertures et 147 fermetures dans le premier degré) ont été, pour certains, rediscutés au vu des besoins dans les territoires et des situations singulières signalées

Des inquiétudes demeurent, notamment sur Marseille où l'augmentation des flux d'élèves dans certains arrondissements n'est pas en adéquation avec les locaux disponibles dans les écoles. Ces situations remettent en question la qualité de l'accueil des élèves et restent en cours d'observation.

Dans le second degré, collèges et lycées vont bénéficier de 26 emplois ETP dont un quota de 6 ETP fléchés sur les 5 ouvertures d'ULIS entre autres dotations. Les participants ont jugé insuffisants les ajustements proposés.

Quelques informations ont été apportées relatives aux dispositions prises dans le cadre des protocoles sanitaires : distribution de masques FP2 aux enseignants, purificateurs d'air réservés aux locaux qui ne peuvent être ventilés, capteurs de CO2 en cours d'installation dans les écoles (financement Etat/Commune).

La création de classes ULIS* est développée dans les établissements secondaires, en retard sur la dotation dans le premier degré. Sur l'année 2021/2022, 170 postes ETP AESH sont en cours de recrutement.

*Les élèves scolarisés au titre des ULIS présentent des troubles : fonctions cognitives ou mentales, langage et apprentissages, développement (dont l'autisme), fonctions motrices, fonction auditive, fonction visuelle ou multiples associés (pluri-handicap ou maladies invalidantes).



L'école est obligatoire... Les vacances aussi !

La JPA est une confédération laïque qui agit pour un projet de transformation sociale fondé sur le principe de laïcité, animé par les valeurs de solidarité et de citoyenneté.



Ci-contre la première affiche de La JPA dessinée par Francisque Poulbot en 1938 qui consacra sa vie aux dessins de bienfaisance. Habitant du quartier Montmartre à Paris, cet artiste dessinait très souvent les enfants jouant dans les caniveaux

Avec les congés payés obtenus en 1936, la notion de loisirs et de vacances prend de l'ampleur et la Fédération nationale des œuvres laïques de vacances d'enfants est

crée en 1938 pour :

- favoriser le départ en centres de vacances ;
- développer et moderniser les centres de vacances ;
- sauvegarder le principe de laïcité.

Jeunesse au Plein Air (JPA) nourrit depuis sa création en 1938, une ambition et un credo : faire en sorte que chaque enfant, de chaque famille en France puisse bénéficier des bienfaits des vacances collectives dans un cadre laïque et humaniste.

Loin d'être « anecdotiques », les colos, les centres de loisirs, les camps scouts sont, des lieux privilégiés de mixité, de découvertes, de joies et de plaisirs propres à l'enfance et à la jeunesse. Ce sont également des lieux irremplaçables d'apprentissages : vie collective, mobilité, autonomie, solidarité, activités sportives, culturelles...

La colo c'est apprendre autrement et ailleurs, c'est se préparer à la citoyenneté.

L'UDDEN13, forte de son soutien au comité départemental, a décidé d'adhérer à Jeunesse au Plein Air et de relayer les actions éducatives et de loisirs de cette organisation, complémentaire de l'école et qui défend, comme les DDEN, les valeurs républicaines de l'école Publique.

Pour plus d'informations : <https://jpa.asso.fr/>



Le conseil d'école est et reste le lieu d'information et de discussion essentiel pour la mission du DDEN

Les CE du 2ème trimestre ont été marqués par les difficultés persistantes des écoles face à l'épidémie : application des consignes, enseignants non remplacés, agents municipaux malades, classes et cantines fermées, etc. C'est dans ce contexte que les nouveaux DDEN ont abordé les réunions de leurs conseils d'école.



Trois nouveaux DDEN se sont exprimés sur leurs premiers CE, voici leurs témoignages

Rosette Bertrand et Viviane Salvat, DDEN dans la délégation Marseille Le Merlan nous ont livré leurs impressions.

Toutes deux ont un avantage certain : à différents postes elles ont déjà œuvré dans les écoles de ce territoire. Un retour aux sources soutenu aussi par le plaisir de retrouver des équipes encore connues. Mais avec le sentiment partagé que les difficultés d'antan sont toujours d'actualité dans ces quartiers en zone prioritaire. Si toutes deux se sont senties à l'aise lors du conseil d'école, pour y présenter leur fonction de DDEN, elles soulignent que leur accueil a été chaleureux. Viviane qui a suivi notre formation, a retrouvé de la cohérence avec les apports du stage. « Pour un premier CE, c'était suffisant, je verrai après si j'ai besoin d'autre chose ». Pour Rosette, s'appuyant sur son expérience antérieure, « un organigramme des services de la Ville de Marseille aurait facilité les recherches d'interlocuteurs, évitant une perte de temps ».

Michel Leclerc, DDEN dans deux écoles de Sénas est satisfait des échanges avec les membres de ses conseils d'école.

Etre DDEN dans deux nouvelles écoles (élémentaire et maternelle) me permet de promouvoir l'essentiel pour les élèves: c'est à dire les valeurs de la République et la laïcité auxquels je suis très attaché. Les échanges entre les parents d'élèves, les enseignants et la municipalité sont très enrichissants pour aller de l'avant.

Lu pour vous « Vivre Libres »



Un livre pour enseigner la liberté d'expression dans nos collèges
par « Hors pistes édition »

Le 9 décembre 2021, Cyrille Blint, conseiller départemental, délégué à la laïcité et à la promotion des valeurs de la République a remis à Vincent Stanek, Directeur académique des services de l'Education nationale des Bouches-du-Rhône, l'ouvrage « Vivre libres ! » qui a été diffusé dans les collèges du département.

Un livre au ton juste et didactique est tiré du Livre géant de la laïcité qui a reçu le prix de la laïcité de la République française le 9 décembre où 11 projets ont été sélectionnés.



L'UD relève le défi de sa modernisation

Les statuts de 2016 précisait que notre association était administrée par un CA comprenant 15 membres, élus pour une période de 4 ans et ayant 4 ans d'ancienneté. Ces clauses gênaient considérablement le rajeunissement de l'équipe. C'est pour y remédier que l'AGE du 10 octobre 2020 a porté à 18 le nombre d'administrateurs et a instauré un renouvellement par tiers sans obligation d'ancienneté. L'AG du 3 février 2021 élisait 18 membres : 7 anciens et 9 nouveaux.



C'est ainsi que lors de l'AG ordinaire du 29 janvier 2022, les membres du CA ont largement été renouvelés : 4 ont décidé de ne pas reconduire leurs candidatures, tous les membres qui ont renouvelé leurs candidatures ont été réélus à l'unanimité.

Le Bureau élu lors du CA du 5 février 2022 est composé de 6 membres :

Charly Pirani, Président, Anne-Marie Vinaixa, Vice-présidente, Jean-Luc Clément, Secrétaire, Christian Charron, Trésorier, Michèle Solère, Trésorière-adjointe, Marcel Mougin, Conseiller.

Les 12 autres membres du CA sont :

Joëlle Bracale-Gilles, Jean-Yves Chavalarias, Annie Gal, Jacques Guarino, Géraldine Gilles, Jean-Louis Masse, Isabelle Martin, Jean-Marie Milcent, Catherine Monteil, Henri Mouraret, Michèle Nicolaï et Yves Poujol.

Présentation des 4 nouveaux administrateurs



**Isabelle Martin, Professeur des écoles retraitée
Délégation Marseille Le Merlan**

Toute ma carrière, j'ai enseigné dans les Quartiers Nord de Marseille. En quittant l'école de La Busserine(13014) en juillet 2020 j'ai décidé de continuer à défendre l'École Publique Laïque en devenant DDEN. Devenir membre du CA me permet de me former à ces nouvelles missions et de participer à cette force collective.

**Jean-Louis Masse, Médecin retraité
Délégation Marseille Longchamp**



Militant depuis de nombreuses années dans l'association CDEEP-CIL13 pour la défense de la laïcité en particulier auprès des écoliers de Marseille, être DDEN était déjà un engagement dans ce sens, être au CA c'est espérer pouvoir être encore plus utile pour promouvoir la laïcité en utilisant la force de notre association.



**Catherine Monteil, Chargée de prospective éducative
Délégation Marseille Longchamp**



Impliquée très tôt dans l'Education populaire par souci d'égalité des chances pour les élèves en difficulté en REP et REP+, j'ai enseigné et promu la défense des valeurs de la République et la Laïcité. Elue au CA, je souhaite m'impliquer dans le partage des échanges avec des nouveaux partenaires et experts de l'éducation.

**Yves Poujol, Chef de cabinet de l'IA13 retraité
Délégation Marseille Saint-Barnabé**



Etre DDEN c'est l'occasion de rester en contact avec les écoles publiques et l'enseignement du 1^{er} degré et de rencontrer des directrices et directeurs investis dans leur mission. Etre au CA, c'est la possibilité d'échanger avec des collègues sur leur vécu et aussi de m'investir pour notre association avec nos responsables.

Mesure indirecte de la qualité de l'air par des capteurs de CO₂

La rentrée scolaire de janvier 2022 s'est accompagnée d'un nouveau protocole sanitaire. L'aération des locaux demeure l'un des outils les plus efficaces pour diminuer les risques de transmission du virus SARS-CoV-2. Les collectivités ayant fait le choix de se doter de capteurs de CO₂ pourront bénéficier d'une aide de l'Etat.

Dans un avis du 28 avril 2021, le Haut Conseil de la Santé Publique (HCSP) a recommandé le recours aux capteurs de CO₂ pour déterminer la fréquence et la durée d'aération nécessaire. Le ministère de l'éducation nationale invite à réaliser des campagnes de mesures du CO₂ à l'aide de capteurs mobiles. L'APVF (Association des Petites Villes de France) avait en effet réalisé une étude à la rentrée 2021 mettant en évidence un besoin de soutien financier de la part des petites villes.

Pour encourager l'acquisition de ces capteurs, l'Etat a annoncé apporter un soutien exceptionnel aux collectivités.

Sont concernés : Toutes les collectivités territoriales et ECPI (Etablissement Public de coopération Intercommunale) de rattachement des écoles publiques (1er degré) ou établissements publics locaux d'enseignement relevant du ministère de l'éducation nationale.

Seuls les capteurs de CO₂ facturés entre le 28 avril 2021 (date de l'avis du HCSP) et le 30 avril 2022 pourront faire l'objet du soutien exceptionnel.

Faut-il investir dans des capteurs de CO₂ pour lutter contre la propagation de la Covid-19 dans les établissements scolaires ?

Pour lutter contre la propagation de l'épidémie de Covid-19, on peut s'équiper de capteurs de CO₂ dans les salles de classe pour savoir quand ouvrir les fenêtres afin de renouveler l'air en fonction de la valeur de la mesure de teneur en CO₂ dans l'air donnée par les capteurs. L'Etat a débloqué 20 millions d'euros pour soutenir les collectivités, qui sont fortement invitées à investir. Mais toutes n'ont pas le même avis sur l'opportunité d'un tel investissement



Les municipalités sont invitées à s'équiper pour leurs écoles, elles ont 2 possibilités

1 / La municipalité équipe toutes les classes

Coût pour le cas d'une ville gérant 150 classes de maternelle et d'élémentaire cela représente une somme de 27 000 euros pour l'achat d'un détecteur par classe.

2 / La municipalité fait des essais et des relevés

Pour l'acquisition d'un seul détecteur et la réalisation de relevés dans les écoles pour un retour d'expérience.

Pour ces essais, il faut tenir compte de la saison car en belle saison, portes et fenêtres peuvent rester ouvertes pendant la classe ou partiellement ouvertes, alors qu'en hiver, pour éviter le gaspillage du chauffage, les fenêtres restent fermées pendant la classe.

Une fois analysées, ces données indiqueront le profil des classes et la fréquence et la méthode pour aérer au mieux les locaux.

En guise de conclusion ...

Avons-nous besoin d'un capteur pour nous rappeler d'ouvrir les fenêtres ?

En fonction des résultats obtenus en général en moyenne dans les écoles, et compte tenu du nombre d'élèves par classe, soit de 25 à 30, du volume des classes en général, on peut dire que si en été, la porte de la classe est ouverte et qu'une ou deux fenêtres sont ouvertes, le taux de CO₂ restera en général inférieur à 800 ppm après 2 heures de classe (0,08%). En hiver, ou en période de belle saison s'il y a beaucoup de bruit à proximité de l'école, il faudra ouvrir à chaque récréation, à la pause méridienne et en soirée pendant 15 minutes au moins et davantage selon la taille des salles de classe et la configuration des ouvrants et du nombre d'élèves. Voir doc de l'ADEME pour l'aération. En l'absence de capteur, l'agence de santé recommande d'ouvrir pendant 5 minutes toutes les heures.

Pour savoir comment bien aérer et ventiler les espaces scolaires voir le document de l'ADEME « [Cliquez ici](#) »

Pourquoi investir, alors qu'ouvrir souvent la fenêtre ne coûte rien ?

Certaines municipalités ont lancé une consultation auprès de l'ensemble des enseignants de leurs écoles pour recueillir les avis tout en prévenant qu'un capteur ne lutte pas contre le virus, il rappelle simplement la fréquence d'ouverture des fenêtres pour renouveler l'air.

